

**SOCIÉTÉ**

**Rendre son entreprise «inclusive»**

L'Association des personnes avec une déficience de l'audition vient de faire paraître le guide *10 bonnes pratiques pour rendre votre entreprise accessible aux personnes malentendantes* afin de permettre aux employeurs d'en apprendre davantage sur la surdité.

**Mieux s'outiller**

Les établissements de santé, les transports en commun, les restaurants, les salles de spectacle et les cinémas sont des lieux où les personnes malentendantes ont le plus de défis courants à surmonter. Grâce à cet outil, les employeurs pourront avoir accès à des conseils pratiques pour mieux s'adapter aux personnes ayant un trouble de l'audition et mieux communiquer avec elles.



En soutenant la différence et en adoptant une pratique respectueuse et humaine auprès des personnes vivant avec un problème de l'audition, les employeurs se démarqueront positivement aux yeux de leurs employés et des consommateurs. **MÉTRO**

**10 bonnes pratiques pour rendre votre entreprise accessible aux personnes malentendantes, offert gratuitement au [ousortirsanslimites.com/guide](https://www.ousortirsanslimites.com/guide).**

Un  
fa  
du

**Commer**  
le thé de  
accompa  
et de sar  
au conco  
emblém  
tradition  
Un entre  
décidé  
coutum



Depuis q  
le café